

A Blois, le 17 décembre 2013

COMPTE-RENDU DU CTL DU 16 DECEMBRE 2013

Le 16 décembre 2013 s'est tenu un CTL dont les points à l'ordre du jour étaient : les « ponts naturels » pour 2014, la modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Contres et du règlement intérieur de la trésorerie de Lamotte-Beuvron (points soumis au vote); le bilan de la notation, le plan de titularisation des personnels contractuels, l'affectation des IFIP de la FGP, l'évolution des modalités d'organisation du CSP des particuliers, le service CDC, questions diverses (pour information).

Les « ponts naturels » : pour l'année 2014 la Direction propose les cinq ponts suivants : les vendredis 2, 9 et 30 mai, le lundi 10 novembre et le vendredi 26 décembre (auxquels on peut rajouter le vendredi 2 janvier 2015).

Notre position est que même si cela permet aux agents désireux de bénéficier de ces ponts d'être assurés de pouvoir les prendre sans tension dans le service, rien dans les accords de mise en place des ARTT ne prévoyait que des jours seraient imposés aux agents. Nous revendiquons le droit des agents à pouvoir venir travailler lors de ces journées tout en maintenant les bâtiments fermés au public, ce qui permettrait de disposer librement de ses congés et de travailler dans des conditions plus sereines. La Direction s'y refuse. Nous avons demandé si les agents avaient été consultés tout d'abord pour savoir s'ils étaient favorables ou non à ce que des jours de congés leur soient imposés, et quels jours étaient susceptibles d'être retenus sur les cinq possibles. La réponse est négative.

Nous nous sommes abstenus dans le vote.

La modification des horaires de la Trésorerie de Contres : avec l'accord des agents, le chef de poste a fait part à la Direction de son souhait de fermer la Trésorerie de Contres au public les jeudis après-midi.

C'est la troisième demande de ce type depuis le mois d'octobre, après Marchenoir et Onzain. Il s'agit donc bien d'une adaptation contrainte pour les agents afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail et à la dégradation des conditions de travail. En outre, la fermeture au public sur une plage horaire auparavant ouverte ne peut pas être satisfaisante du point de vue du service public. Comme l'expérience nous l'a montré sur de nombreuses trésoreries du territoire, on commence par supprimer une après-midi, puis fermeture une journée entière avant de décider la disparition du poste. Nous nous étonnons de même que la mairie de Contres n'ait pas été consultée sur ce projet, ce qui nous semble pourtant indispensable pour un bon fonctionnement de nos institutions. La Direction nous a répondu que la mairie ne sera informée qu'après le vote en CTL, c'est-à-dire une fois que la décision sera actée et les discussions closes...

Nous comprenons néanmoins la démarche des agents et leurs difficultés pour l'organisation du service, c'est pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote.

La modification du règlement intérieur de la Trésorerie de Lamotte-Beuvron : le chef de poste a proposé, avec l'accord de la majorité de ses agents, que la Trésorerie de Lamotte-Beuvron passe du régime de 4,5 jours travaillés à 5 sans modification des horaires d'ouverture au public et sans changement des plages fixes et variables, et ce à compter du 1er janvier 2014.

L'ensemble des agents n'ayant pas souhaité passer à ce régime, nous nous sommes abstenus dans le vote.

Pour information :

Le bilan de la Notation 2013 : au vu des tableaux de présentation de la nouvelle répartition par grades de la dotation capital mois (DKM) sur la notation nouvelle formule, nous pouvons nous rendre compte que la répartition des agents ayant obtenu une réduction d'ancienneté d'un ou deux mois n'a pas été respectée en C (62 % contre 70 % comme le prévoyait le décret sur la notation) ni en A (63 %). La Direction doit nous fournir prochainement la répartition des réductions d'ancienneté par services.

Le plan de titularisation des personnels contractuels : Un groupe de travail s'était tenu en juin 2013 pour définir à la DGFIP les modalités de mise en place du décret de 2012 issu de la loi Sauvadet, permettant de titulariser des

agents contractuels de la Fonction Publique remplissant certaines conditions. Cependant, cet acquis social a des conditions tellement restrictives (il faut être au moins à 70 % à temps complet soit 24h30 de service hebdomadaire, un CDI ou CDD avec 4 années d'ancienneté dont au moins deux effectives au 31/3/2011) que personne n'a pu en bénéficier dans le département. Le texte doit être amélioré et doit élargir les possibilités de titularisation (en passant la quotité de travail de 70 à 50 % par exemple) afin d'en finir avec la contractualisation et la précarité dans notre administration.

L'affectation des cadres A (IFIP) de la FGP : la Direction nous a informés qu'à compter du mouvement du 1er septembre 2014, tous les postes A de la FGP implantés dans les SIP, PRS et trésoreries amèneront relèveront de la mission/structure « Gestion ». Ces postes seront donc localement accessibles aux IFIP ayant une affectation nationale « Gestion ». Dans ce cadre, les IFIP de la FGP, en poste dans ces services, ayant une affectation nationale « Gestion des Comptes Publics » se verront attribuer la mission-structure « Gestion », à la même résidence d'affectation nationale (RAN).

L'évolution des modalités d'organisation du CSP des particuliers : ces structures, intégrées aux SIP, comprennent actuellement 8 agents (contre 10 en 2007) dont 3 à Blois, 3 à Vendôme et 2 à Romorantin. La Direction lance une « amorce de réflexion » quant à la réorganisation des CSP pour le 1er septembre 2014 ou 1er janvier 2015 afin de renforcer le CSP d'initiative dont les résultats baisseraient d'année en année. Il faut signaler que les agents du CSP sont sollicités directement pour résorber partiellement les conséquences négatives des suppressions d'emplois en SIP et que leur participation active à la campagne IR (accueil + saisie) se fait au détriment de leurs procédures. La structure centralisée proposée par la Direction pourrait dès lors dépendre exclusivement du chef du pôle patrimonial, et sortir donc du SIP. D'où les questions : qu'advindraient les collègues des sites de Vendôme et Romorantin et comment réorganiser le renfort de l'accueil pendant la campagne IR. La cellule pourrait également, là encore dans le cadre de la ~~Démarche~~ Démarche Stratégique, faire du CSP à distance de dossiers de la région parisienne.

Pour nous, une fois de plus il s'agit de se réorganiser pour faire face aux suppressions d'emplois continues et gérer la pénurie. Une structure départementale avec centralisation sur Blois éloignerait les agents du tissu fiscal local et affaiblirait un peu plus le nombre de missions assurées à Vendôme et Romorantin. Il est donc envisageable de maintenir des antennes sur place. Pour le renfort des SIP en campagne IR, la Direction envisagerait de solliciter les services de contrôle (BDV, PCE, BFI) pour assurer un pôle téléphonique en plate-forme, ce qui ne résoudrait déjà pas l'accueil physique journalier...

La Réorganisation du traitement des chèques bancaires CDC : nous avons là une nouvelle réorganisation d'ampleur qui, on l'aura compris, n'a d'autre ambition que de répondre à l'impératif budgétaire de suppressions d'emplois !! Dans le cadre de la dématérialisation chère à la Démarche Stratégique (faire de la Caisse des Dépôts et Consignations une « banque en ligne »), avant fin 2015 l'activité de gestion des comptes bancaires des clients de la CDC (dont les notaires), jusqu'ici exercée dans chaque département, sera centralisée sur cinq centres de services bancaires (le Loir-et-Cher dépendra dès lors de Rouen). Parallèlement, les chèques seront désormais traités dans deux centres à Lille et Créteil. Il ne restera plus dans le Loir-et-Cher qu'un cadre A « chargé de clientèle » assisté d'un cadre B. Encore un coup porté au service public de proximité avec cette concentration des missions.

Questions diverses :

* Nous nous sommes étonnés de ne pas avoir été avertis par la Direction de la tentative de cambriolage qui s'est produite au cours d'une nuit de novembre 2013 à la trésorerie de Mer, car même s'il n'y a pas eu d'agression physique, la découverte par les agents de leur lieu de travail détérioré, toujours dans l'attente de sécurisation complète des fenêtres par la mairie, rend indispensable un soutien et un suivi attentif du dossier par la Direction.

* Nous sommes intervenus également pour faire le point sur les nouveaux locaux issus des travaux à la suite de la réorganisation des IFU de Blois. En effet, comme nous l'avions déjà dénoncé, la mise en place d'un immense plateau a détérioré les conditions de travail des agents en particulier en amplifiant de façon importante les nuisances sonores. Notre demande en CHS-CT de faire venir un ergonomiste avait été rejetée et l'acousticien mandaté n'est resté que quelques minutes... Nous avons donc demandé à ce qu'au moins une porte soit installée entre les deux IFU pour atténuer le bruit. Mme Coulangeat s'est engagée à y donner suite.

**LA SECTION SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES 41
VOUS SOUHAITE A TOUS DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !**

